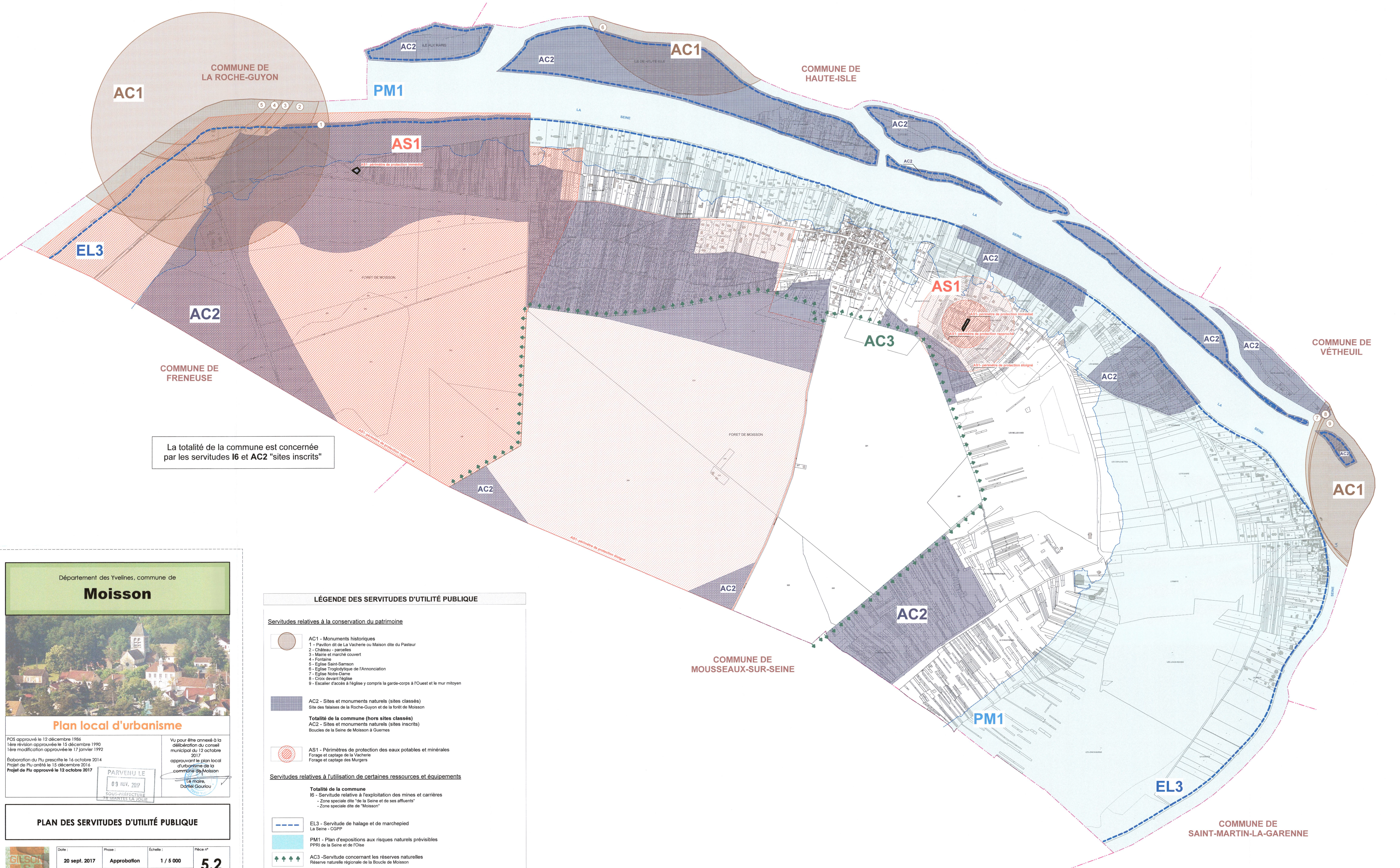




La totalité de la commune est concernée par les servitudes I6 et AC2 "sites inscrits"

Département des Yvelines, commune de

Moisson

Plan local d'urbanisme

POS approuvé le 12 décembre 1986
1ère révision approuvée le 15 décembre 1990
1ère modification approuvée le 17 janvier 1992
2017
Elaboration du Plu prescrite le 16 octobre 2014
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

PARVENU LE
09 NOV. 2017
Sous-préfecture
73 TRAITES LA JOURNÉE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson
Le maire,
Daniel Gouliou

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
20 sept. 2017	Approbation	1 / 5 000	5.2
Mairie de Moisson, 34 route de Lavacourt, 78840 Moisson Tél : 01 34 79 32 41 / Fax : 01 34 79 39 90 courriel : accueil@moisson.fr			
agence d'urbanisme & espaces de Moisson 2, rue des Côtes, 78000 Chartres / courriel : contact@glisonpaysage.com			

LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

AC1 - Monuments historiques
1 - Pavillon diti de La Vacherie ou Maison dite du Pasteur
2 - Château - parcelles
3 - Mairie et marché couvert
4 - Fontaine
5 - Eglise Saint-Samson
6 - Eglise Troglodytique de l'Annonciation
7 - Eglise Notre-Dame
8 - Croix devant l'église
9 - Escalier d'accès à l'église y compris la garde-corps à l'Ouest et le mur mitoyen

AC2 - Sites et monuments naturels (sites classés)
Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson

Totalité de la commune (hors sites classés)
AC2 - Sites et monuments naturels (sites inscrits)
Boudes de la Seine de Moisson à Guernes

AS1 - Périmètres de protection des eaux potables et minérales
Forage et captage de la Vacherie
Forage et captage des Murgers

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Totalité de la commune
I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
- Zone spéciale dite "de la Seine et de ses affluents"
- Zone spéciale dite de "Moisson"

EL3 - Servitude de halage et de marchepleid
La Seine - CGPP

PM1 - Plan d'expositions aux risques naturels prévisibles
PPRI de la Seine et de l'Oise

AC3 - Servitude concernant les réserves naturelles
Réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson

Attention : Le tracé des servitudes est indicatif.
Pour plus d'informations, se référer aux documents originaux détenus par les services gestionnaires concernés